

LIVRET D'ACCUEIL à Clermont-Ferrand

“ Depuis le 24 février dernier, l'Ukraine subit une agression militaire et l'invasion de son territoire par décision du président de la Fédération de Russie (...). Déjà, des centaines de milliers d'Ukrainiens subissent les souffrances de l'exode et de l'exil. Plus que jamais fidèle à sa tradition d'accueil, comme elle l'a fait dans le passé pour les Kurdes ou les Syriens frappés par la guerre, et plus récemment pour les Afghans, la Ville de Clermont-Ferrand sera naturellement au rendez-vous de la solidarité européenne et nationale.

Olivier Bianchi
Mardi 1er Mars 2022



Quelles sont les personnes concernées par le statut de la "protection temporaire ?"

La **Protection temporaire** est un dispositif exceptionnel enclenché le 4 mars 2022, du fait de la guerre en Ukraine et des déplacements massifs de populations qui en découlent.

1 Vous êtes éligible à la protection temporaire si :

1. Vous êtes un ressortissant ukrainien et vous résidiez en Ukraine avant le 24 février 2022 ;
2. Vous n'êtes pas ressortissant ukrainien et vous bénéficiez d'une protection internationale ou nationale équivalente délivrée par les autorités ukrainiennes avant le 24 février 2022 ;
3. Vous n'êtes pas ressortissant ukrainien, vous bénéficiez d'un titre de séjour permanent valide délivré par les autorités ukrainiennes et vous n'êtes pas en mesure de rentrer dans votre pays d'origine.
4. Vous êtes membre de la famille relevant des cas 1, 2 et 3 (conjoint, enfants mineurs célibataires, parents à charge)

2 Quels sont les droits qui vous sont ouverts :

1. La délivrance d'une autorisation provisoire de séjour sur le territoire français d'une durée de 6 mois portant la mention "bénéficiaire de la protection temporaire"
2. L'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) ;
3. L'Autorisation d'exercer une activité professionnelle ;
4. L'accès aux soins par une prise en charge médicale ;
5. La scolarisation des enfants mineurs ;
6. Un soutien dans l'accès au logement.

Vous êtes ukrainien.ne et vous arrivez à Clermont-Ferrand ?

Un centre de premier accueil est ouvert dans le Puy-de-Dôme. Il organise le premier accueil des ressortissants ukrainiens orientés par l'État sur le département 63 au titre de la solidarité nationale. À ce stade, ce centre dispose d'une capacité de 115 places.

- Un suivi médico-social rapproché avant l'orientation des personnes vers une offre d'hébergement plus pérenne, en lien avec les initiatives portées par les collectivités et les associations, coordonnées par le Conseil départemental.

Comment demander la protection temporaire ?

- 1** Un formulaire est disponible. Vous pouvez le récupérer sur le site ou à l'accueil de la Préfecture du Puy-de-Dôme.



"Portail Ukraine" de la Préfecture du Puy-de-Dôme

- 3** Vous et les membres de votre famille serez alors convoqués à un rendez-vous. Munissez vous des pièces demandées.

- 2** Envoyer le formulaire et les pièces justificatives par mail ou courrier :



ukraine@puy-de-dome.gouv.fr



Préfecture du Puy-de-Dôme
Service de l'immigration et de l'intégration
Demande de protection temporaire
18 Boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01

Toutes les informations sont disponibles à cette [adresse](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/portail-ukraine-a9238.html) :

Portail Ukraine de la Préfecture du Puy-de-Dôme

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/portail-ukraine-a9238.html>



De nombreux sites sont à votre disposition et sont traduits dans de nombreuses langues : anglais / russe / ukrainien

De l'information simple et traduite pour les personnes réfugiées et les primo-arrivant.e.s.

Le site recense les dispositifs d'accompagnement et les démarches administratives, mais informe aussi sur les activités sportives, culturelles, de détente....

La Ville de Clermont-Ferrand met en place un accueil pour les familles ukrainien.ne.s

Tout'en 1 2021/2022

Vous pouvez **inscrire vos enfants à l'école** via les fiches d'inscription disponibles sur le site de la Ville de Clermont-Ferrand, à cette adresse :

<https://clermont-ferrand.fr/tout-en-1-20212022>

Les documents sont traduits en ukrainien et vous disposez d'une notice explicative à la fin de ce document.

Vous pouvez déposer les documents directement au Guichet Unique Enfance-Famille



Guichet Unique Enfance Famille
1 Place de la Bourse
63000 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 42 32 33



Vous êtes une *personne seule* et vous habitez sur Clermont-Ferrand, vous pouvez contacter le CCAS pour vous accompagner dans vos démarches à cette adresse :

C.C.A.S. de Clermont-Ferrand
18 rue Mal de Lattre et de la Première armée
63 000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 07 98



Vous êtes en France *avec votre famille*, vous pouvez contacter le Conseil départemental pour vous accompagner dans vos démarches :

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
24 Rue Saint-Esprit
63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 42 20 20



**Se déplacer à Clermont-Ferrand
et dans la Métropole**

La **tarification solidaire** instaurée pour permettre aux réfugié.e.s de se déplacer à Clermont-Ferrand via les transports en commun.

Renseignements auprès du SMTC ainsi que des CCAS et services sociaux des villes de la métropole clermontoise.



L'université Clermont Auvergne augmente les heures de **formation Français Langue Etrangère** dispensées dans le cadre du Centre FLEURA.

Au sein du Centre des Langues et du Multimédia
34 avenue Carnot
63000 Clermont-Ferrand
Aux angles des rues Paul Collomp et d'Amboise

Des sessions de formation FLE sont également prévues **pour les bénévoles** qui souhaitent apporter leur aide aux personnes ukrainiennes

Vous souhaitez bénéficier d'un **suivi médical** et rencontrer un médecin à Clermont-Ferrand, vous pouvez contacter :



Solidarité Santé 63
41 Rue Daguerre
63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 26 31 31

ESSOR 63
Centre commercial Croix-Neyrat "Auchan Nord"
Rue du Torpilleur Sirocco, 1er étage
63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 63 46 89 80

CHU
58 Rue Montalembert
63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 75 07 50



Notice explicative pour l'inscription de vos enfants à l'école 2021 / 2022

Éléments fournis obligatoires

- Justificatif de domicile de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire
- Livret de famille ou acte de naissance enfant,
- si première inscription
- N° Caf, attestation MSA ou avis d'impôts
- Carnet de vaccination
- Pièce d'identité de responsable légal

Selon la situation ou l'inscription

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (pour EMS)
- Un RIB + formulaire SEPA complété, pour prélèvement automatique
- Formulaire de dérogation aux secteurs scolaires
- Certificat de radiation dans le cas de changement d'école
- Jugement de divorce en cas de séparation

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2021/2022

À DÉPOSER EN PRIORITÉ, EN LIBRE, VIA LE BOÎTEAU FAMILLE OU DANS VOTRE ÉCOLE DE SECTEUR

RENSEIGNEMENTS ENFANT

Nom* : Date de naissance :
Prénom* : Sexe : Féminin Masculin
Établissement scolaire fréquenté * (2021/2022) :
Niveau à la rentrée 2021 (cocher la case correspondante) : Maternelle Élémentaire Collège

DEMANDE INSCRIPTION SCOLAIRE

Établissement scolaire* :
En cas de changement d'école :
Nom de l'établissement fréquenté précédemment :
Nom de la commune si hors de Clermont-Ferrand :
Date de radiation de son ancienne école :

FRÈRE(S) ET SŒUR(S) NON SCOLARISÉ(S)

Nom	Prénom	Date de naissance

Attention : Si vous souhaitez inscrire plusieurs enfants pour l'année scolaire 2021-2022, vous devez obligatoirement renseigner un dossier par enfant (l'information à renseigner obligatoirement)

1. Si vous **ne parlez pas l'anglais**, vous pouvez vous présenter accompagné.e d'une personne qui peut traduire la langue que vous parlez.
2. Une version simplifiée et traduite existe. Demandez là au Guichet Unique de la Ville de Clermont-Ferrand.
3. Si vous le pouvez, munissez vous :

- D'un *justificatif de domicile* ;
- De *votre pièce d'identité / Passeport* ainsi que *des documents d'identité de votre famille* (exemple, livret de famille) ;
- Les documents de *santé de votre enfant en votre possession*.

Vous êtes citoyen.ne et vous souhaitez aider les réfugié.e.s à Clermont-Ferrand ?

Pour toute information concernant des dons, une aide que vous souhaitez apporter ?
Vous pouvez vous renseigner au numéro suivant ou par mail :

04 73 14 50 00
soutien.ukraine@puy-de-dome.org

L'aide la plus efficace reste le **don d'argent** via La Croix-Rouge, Unicef, Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Médecins sans frontières, Le secours Populaire, Le Secours Catholique... Ces financements sont indispensables pour le bon fonctionnement des associations et répondre aux besoins qui fluctuent.



La plateforme <https://parrainage.refugies.info/> recense les besoins en France.

Renseignez vous également sur le site de la Ville : <https://clermont-ferrand.fr/>
Ou encore sur le site de la préfecture : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/>

